

Monsieur Métivier,

Vous trouverez ci-joint, copies de plusieurs notes et documents établis à partir des lectures d'actes consultés en archives, par notre association « Actions Caverne », sur les propriétés issues de la Vente des Biens Nationaux, à Denezé sous Doué.

B Faucou

Bordereau des pièces ci-jointes

- 1- Précisions sur la propriété Grignon du Moulin
- 2- Extrait d'Esquisses de l'Histoire/ Famille Grignon du Moulin
- 3- Copie de l'adjudication (manuscrit) 2/05/1791 1Q/491
- 4- Copie du Partage / M Godard 24/07/1844, avec mention de tous les numéros de parcelles (manuscrit) Maître Lamarque 5 E 84/154
- 5- Plan cadastral napoléonien 1817 Section F (Etat de section 1825)
- 6- Propriétaires des terrains de la cave aux sculptures (manuscrit)
(parcelles en surface)
- 7- Inventaire après décès de Mme Poitou 19 et 20/02/1852, avec descriptif sommaire de la propriété du Prieuré de Denezé (manuscrit) Maître Motais 5 E 68/55

Famille GRIGNON du MOULIN ¹⁸

En 1785, il est fait mention du Sieur **Alexandre GRIGNON**, marchand et ancien fermier du Château de Milly.

En 1791, les biens d'Eglise réquisitionnés par le gouvernement sont vendus par adjudication. **Augustin GRIGNON du MOULIN**, veuf de **Louise Renée BASCHER** et marié à **Louise-Marie LEHOU**, acquiert ainsi le Temporel de la Cure de Denezé à l'exception du Presbytère, de son jardin et d'un terrain qui, avec la superficie du jardin constituera 6 boisselées (26 ares environ).

En 1829, le propriétaire fait donation de ses terrains à ses 2 petits enfants **Angéline** et **Victor GODARD**, leur mère **Angélique GRIGNON** épouse de **Victor GODARD** étant décédée.

En 1844, **Angéline GODARD** et son mari **Edouard POITOU** de Tigné, conservent une partie de la propriété initiale appelée "*Prieuré de Denezé*" lors d'un partage avec **Victor GODARD**, le frère. Ils conservent en particulier le Clos de Vigne de la Cure.

Précisions sur la propriété Grignon du Moulin

Le 2 mai 1791, Augustin Grignon du Moulin acquiert de nombreuses parcelles en particulier celles qui constituent le Petit Clos de vigne de la Cure, face au Presbytère et, semble-t-il, la propriété constituant le Prieuré, contigu à l'église.

Sur le plan du cadastre napoléonien ci-joint, donnant le parcellaire du Monceau (en fait Le Mousseau) sur la section F, seuls les numéros 1308, 1309, 1310 et 1311 sont cités dans l'acte de partage de la propriété de Victor Godard, en date du 24/07/1844. Ils forment le Petit Clos de vigne de la Cure, mais sont cités dans l'acte de partage sous le titre « Prieuré de Denezé ». Y figurent donc toutes les caves situées sous ces 4 parcelles, dont celles dites de la Cave aux Sculptures, dont l'accès pouvait se faire par le Presbytère.

Ainsi une partie des Biens réquisitionnés lors de la Révolution, est-elle restée au clergé local, en particulier le Presbytère et, à l'origine, une parcelle de 4,40 ares de l'autre côté du chemin et positionnée dans le Petit Clos de vigne de la Cure.

1Q/491

Adjudication / Vente Biens nationaux

le 2 Mai 1791

M^r GRIGNON adjudicataire

Temporel de la Cure de Jenezé

188 boisseaux de terre (31 articles)

→ 17 boisseaux $\frac{1}{2}$ de vigne (2 articles)

16 boisseaux ⁴ de f^e (5 articles)

7 boisseaux $\frac{1}{2}$ de bois (2 articles)

N'après l'avis de la Municipalité,

X

Il sera accordé au Sieur-Curé pour compléter les 6 boisseaux du jardin, le terrain nécessaire à prendre dans le Clos de vigne qui est séparé du jardin de la Cure par un chemin, ~~ou~~ l'effet ~~de~~ de quoi sera fait arpentage tant du jardin actuel dudit Sieur-Curé que de la partie dudit Clos qui doit faire le complément du jardin et il sera tiré ensuite une ligne de démarcation; et pour l'exploitation de la partie restante dudit Clos à l'acquéreur, le Sieur-Curé souffrira passage ~~ou~~ l'acquéreur pour jusqu'à la flace à fournir et le dit passage sera pris sur les parties appartenant à l'acquéreur.

(fournir?)

Cette propriété a été acquise du gouvernement par M^r Grignon du Moulin au cours de la Commune avec Louise Marie LEHOU(S)
 → Procès Verbaux d'adjudication devant MM les administrateurs du district de Saurus 14/03/ et 2/05/1791.

x

Seulement depuis, cette acquisition il a été fait un échange peu important et l'objet reçu en contreéchange remplace celui aliéné.

le prieuré de Senzéré revient aux 2 enfants mineurs (Angelina et Victor GODARD).

SE 84/154 Me Lamagne. ^{Edouard}
 24/07/1844 Partage / M^r Victor Godard - M^r et M^{me} Poitou demeurant aux Bouillons - Tigné

Constitution cadastrale du Prieuré de Senzéré.
 Section F 52, 60, 235, 244, 248, 326, 531, 1125
1308, 1309, 1310, 1311, 1502, 1531, 1555, 1564, 1571
 1606, 1646, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1697
 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1706 bis, 1709, 1710,
 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1717 bis,
 1718, 1718 bis, 1719, 1720, 1721, 1136
 Section C 1228, 1049, 1158.
 Section G 20, 83, 164, 165, 166, 368, 498 -
 pour 50ha 62a et 60 ca

le prieuré de Senezé contigu à l'Église du dit lieu.

2 rentes foncières et perpétuelles

→ par René Leroy, Françoise Leroy et François Fresneau époux de Marie Leroy

(titre reconnaîtif / M^e Lamotte 19/12/1836)

→ René Huet de Milly

(aveuement / M^e Thomas 3/02/1823)

M^e Godard reçoit (sur les 50ha ---) le n° 20 100 G

pour 7ha 85a

le n° 1158 100 C

pour 16a 60ca

SE 25/80

date non mentionnée

M^e Thomas. Barthélemy Pierre

M^e GRIGNON du Moulin Augustin donne à Michel CHARTRAIN, Marie GASTAULT et Jean CHARTRAIN leur fils, demeurant à Senezé, à titre de colonie partiaire ou moitié fruit pour 9 années

les vignes qui faisaient autrefois partie du Prieuré et de la Cuvée de Senezé

1^o) le Grand Clos de vigne du Mousseau
136 ares 40ca (ou 31 boisselés mesure ancienne de Senezé)

2^o) 48 ares 40ca (ou 11 boisselés) faisant partie du Petit Clos de vigne de la Cuvée, c'est à dire la portion qui est à main droite en entrant,

© Propriétaires des terrains de la cave sculptée

14 Mars et 2 Mai 1791. PV d'adjudication.

(SE 25/92) Gouvernement vend à M^{Augustin} Grignon du Moulin x Louise Marie Lehou (A)

4/6/1821 (SE 25/92) Michel et Jean CHARTRAIN locataires (Noter les détails dans les transcriptions)

20/9/1829 M^{Augustin} GRIGNON du moulin veuf de Louise Renée BACHER

(SE 68/55)
(SE 25/92) donne à ses 2 petits enfants Angelina et Victor GODARD (M^{me} Angélique GRIGNON leur mère, épouse de M^{Victor} GODARD étant décédée)

24/7/1844 Partage entre M^{et} M^{me} POITOU (M^{me} née Angelina GODARD) demeurant aux Bouillons - STIGNE et M^{Victor} GODARD

(SE 68/55)
(SE 84/54)

de la propriété "Prizivé de Senezé" pour 50ha 62a 60ca
M^{et} M^{me} POITOU conservent le Clos de vigne de la Cuvre

23/10/1864 M^{Camille} Edouard POITOU vend à M^{Louis} CHARTRAIN et M^{BESSON} son beau frère

(SE 68/80)

un Clos de vigne nommé le Clos des Moutoux avec petit emplacement à côté le long du chemin.

F 1308 - 1309 - 1310 - 1311 76a 20 (74a 80 d'après M. Le Bouellec)

SE 68/55. Me Motain

née Angelina Godard

3/3/93

7

24 Juillet 1844 Me LAMARQUE Soue Victor
↳ Partage M^{me} POITOU et M^{me} GODARD, son frère

20 Septembre 1829 Me LAMARQUE Soue
Donation par M^{me} Augustin GRIGNON du MOULIN
* M^{me} Louise Marie Jeanne LEHOU(S)

grand père et grand mère maternel,
de M^{me} Poitou et M^{me} Godard
(M^{me} Angélique GRIGNON leur mère
étant décédée, épouse de M^{me} Victor GODARD)

19 et 20/02/1852 Inventaire après décès M^{me} Poitou
Me Motain

↳ Elle possédait, entre autre,
50 ha 72 a 60 ca → Propriété de la Prieuré
de Senezé

bâtiments d'habitation et d'exploitation, issues,
caves, jardins, terres labourables, prés, patis
moulin à eau, logements caves, issues,
jardins, terres, vignes et prés

SE 25/92

Me Lamarque Louis-Philippe.

Donation 20/9/1829. M^{me} Grignon Augustin veuf
de M^{me} Louise Renée Bascher.

Article Cinquième Le Prieuré de Senezé son Soue
dont jouissent les sieurs Michel et
Jean CHARTRAIN en vertu d'un bail/
M^{me} THOMAS notaire à Soue 4/06/1821
(métairie + moulin à eau)

Association "Actions CAVERNE"
Genève

Saumur le 27/10/08

Bernard FAUCON
36 bis, rue Jaccard
49400 SAUMUR

Monsieur le Maire,
BENEZE' sous SOUE'

Tel 02-41-67-87-81

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire au nom de l'Association "Actions Caverne", en sommeil depuis 6 ans, dont les objectifs sont la contribution à la sauvegarde du site et à la mise en lumière de son histoire.


Nous avons effectué de nombreuses recherches en Archives, réalisé un document de synthèse "Esquisses de l'histoire" et élaboré un site internet "perso.wanadoo.fr/cave.aux.sculptures".

Plusieurs membres de notre association ont eu le plaisir de revisiter la Cave aux Sculptures, en septembre dernier, bien accueillis par Madame Christiane Lefevre. J'ai rencontré, à cette occasion, l'un de vos adjoints de la municipalité, en charge de la gestion du site.

Suite à ce contact très positif, nous souhaitons maintenant vous rencontrer afin de présenter notre association et notre démarche depuis 1992. Nous avons comme préoccupation principale, la recherche de l'origine de la cave. Or, en l'absence de l'histoire avérée de ces remarquables sculptures, nous tenons à ce que soient proposées à la curiosité et la sagacité des visiteurs

et visiteuses, les différentes hypothèses d'origine,
détectées à travers la consultation des documents
d'archives.

Esperant une écoute favorable, de votre part,
à ma requête, et restant à votre disposition
pour d'autres informations complémentaires,
je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,
mes sincères salutations -

pour Action. Carve


Bernard FAUCON

Docteur Laurence LABOUTIERE,
Expert en Champignons,
SARL Compost'elle
49 730 MONTSOREAU

Jeudi 29 janvier 2009

Destinataires : Municipalité de Denezé-sous- Doué
Association Actions Caverne

Ne pouvant participer a cette rencontre, ce dont vous voudrez bien m'excuser, j'ai souhaité vous écrire.

En effet, lors de ma dernière visite à la Cave aux Sculptures, en compagnie de membres de l'Association, ne m'étant pas rendu sur les lieux depuis plusieurs années, j'ai été agréablement surprise par :

- l'absence de condensation au plafond.
- l'aménagement de la maison qui abrite aujourd'hui le *diaporama*
- et ... la passion de notre guide.

A l'époque, j'avais beaucoup oeuvré avec d'autres personnes à la constitution d'un dossier destiné à alerter la DRAC de NANTES sur la nécessité de préserver les sculptures.

Je suis toujours avec intérêt les efforts de l'Association, en particulier les recherches méthodiques et sans faille de Anne et Bernard FAUCOU dans les Archives pour tenter de dater les Sculptures avec certitude.

Par ailleurs, je me souviens aussi des propositions fort judicieuses qui avaient été faites par Gaëlle CHARDON, aujourd'hui architecte, pour la mise en valeur des éléments de sculptures remisés dans des cartons. Il était question d'un parc et d'une promenade un peu magique au milieu de ces sculptures ...

Il y a aussi ce site sur INTERNET qu'il conviendrait de continuer à faire vivre, et les autres sites troglodytiques de par le monde (un jumelage ?).

Je pense aussi à ces sculptures qui disparaissent complètement à l'intérieur de la cave, malgré les améliorations faites.

J'espère que la Municipalité et l'Association trouveront un cadre pour travailler ensemble et poursuivre les actions entreprises.

Je vous souhaite une réunion constructive.

